

Compte rendu CGT-AFPA

CSE-E du 21 janvier 2025

Membres de la délégation CGT : Thierry MERDY Elu titulaire

Laure GIRARD Elue titulaire
Isabelle BOULLON Elue suppléante

Martial MIRAILLES Représentant syndical

Membres de la direction : Evelyne BONET Directrice Régionale

Julie GIBOUIN DRH et DRA



Déclaration concernant la vidéo du DRH national transformée en motion et votée à l'unanimité.

La vidéo du DRH national reçue par mail le 14/01/2025 sur la campagne des entretiens annuels nous interpelle.

Elle semble en décalage avec la perception des salariés et des élus au regard de la situation actuelle de l'Afpa. Peut-on se permettre de faire de l'humour alors que nous sommes en gros déficit budgétaire et que nombre de CDD ne sont pas renouvelés ?

Cette vidéo voudrait montrer un coté sympathique et humoristique de notre Direction nationale alors que ce n'est pas ce qu'on observe lors des négociations nationales.

Nous considérons que cette intervention est inappropriée et non professionnelle.

Pour la CGT:

Au regard de la situation financière structurellement déficitaire de l'Afpa qui préoccupe chacun d'entre-nous, la décision d'accompagner la vidéo « Campagne des Entretiens Annuels Nova 2028 » (du 14/01/2025) d'un bêtisier sous forme de rushes montrant une équipe RHN décontractée, plus soucieuse de son image que de ses résultats, choque les salariés des centres à plus d'un titre. Pire encore, démarrer cette campagne en modifiant les conditions de son application (étape formation Nova) sans consultation des Instances Représentative du Personnel régie par les Accords relève de la bourde caricaturale. Cette asymétrie dans les rapports sociaux à l'AFPA, dont la grande majorité

d'entre-nous sommes les spectateurs impuissants, ne devrait exister à ce niveau d'exercice du management.

La délégation CGT PDL en portant cette déclaration en « motion » (ce qui sous-entend qu'elle sera portée à la connaissance de tous y compris les acteurs) dénonce le caractère désinvolte et décalé de ces rushes. Elle condamne également le flagrant délit d'irrespect ou d'ignorance des Accords, ainsi que des Instances Représentatives du Personnel par la haute direction.

• Déclaration concernant les RIR nationaux transformée en motion et votée à l'unanimité :

Déclaration au CSE-E des Pays de la Loire au nom des RIRs

Pour information l'ensemble des RIR a engagé avec les directions qui les chapotent un processus d'alerte sur les conditions dans lesquelles ils exercent leur métier.

Ce processus a démarré le 14 mars 2024 et en est, au 13 décembre 2024, à l'émission de très nombreuses fiches RPS. Nous avons eu 14 échanges sur cette période sans qu'aucune amélioration ne soit apparue sur nos conditions de travail, bien au contraire elles continuent toujours de se dégrader. Le processus d'alerte que sont les fiches RPS étant local, les RIRs s'adressent donc ici afin de faire remonter le sujet vers le CSE-E et sa commission Santé Sécurité au travail.

Après que les pilotes QVCT locaux aient reçu l'interdiction de traiter le sujet au bénéfice du national, pour toute réponse à ces fiches ou à nos échanges, nous n'avons reçu que des éléments techniques. Sans jamais avoir reçu de réponse du pilote QVCT national, nous avons reçu un mail de M Ducept nous assurant de l'importance du sujet aux yeux de la direction général. Pour toute réponse il nous est donc proposé d'intervenir dans des groupes de travail sur la cible technique, la GEPP et le groupe de travail complémentaire sur les modalités d'interaction. Ces groupes de travail ou la parité RIR /DSI devaient être respectée ont depuis été renommés sans consultation et l'équilibre RIR/DSI a disparu. Que devons-nous en penser ? Au mieux on y verra de la négligence ou de l'étourderie.

Là où le sujet principal de notre démarche n'est autre que le malaise, le mal être, et la perte de sens que vivent les RIRs vis-à-vis des deux directions dont ils dépendent et dont les priorités sont souvent opposées, les RIRs sont aujourd'hui écartelés entre des directions régionales qui connaissent les contraintes des RIRS et le binôme à la manœuvre dénoncée au mois de décembre au CSE-E du siège et à la tête de la DSI. Ce binôme toxique prouve sans cesse son ignorance des contraintes et des réalités de nos centres. Malgré l'alerte portée à ce sujet dans nos derniers écrits auprès de M Ducept, nos échanges sont sur ce sujet des lettres mortes. En réponse à notre malaise on nous propose des réunions chronophages et jamais ne se pose la question du temps que cela va nous prendre et des moyens à mettre en œuvre pour le compenser. Car oui préparer et assister à une réunion en présentiel « là où ce sera le plus simple pour tous » va prendre un temps certain, quand les participants sont basés partout en France et que les RIRS n'ont pas tous un TMR pour les suppléer Quand l'un d'entre nous fait état de notre mal être dans ses échanges avec la DSI, on lui répond de « rester factuel ». Ce mal être est un fait, nous l'avons remonté.

Donc pour le moment le résultat de nos alertes est donc de ne plus faire état de notre mal être dans nos échanges avec la DSI et de nous voir rajouter des taches en plus de nos missions, sans aucune solution vis-à-vis du temps que cela prendra.

En plus de cela, une des évolutions notables vis à vis de nos demandes, y compris salariales, a été de rajouter deux managers au-dessus de l'équipe existante malgré le fait que l'ensemble des participants de la réunion en présentiel au siège (octobre 2024) s'y soit unanimement opposé, en dénonçant l'inutilité. Le coût de ces nominations aurait largement pu répondre à nos demandes d'évolution salariale.

Cette situation doit évoluer, nous demandons que ce sujet soit suivi par la CSSCT et partagé avec les élus.

Pour la CGT:

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris ce jeudi 23 janvier le suicide d'un salarié RIR de l'AFPA. En ce moment de douleur et de choc, nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont eu la chance de le connaître.

1. Informations de la présidente

- Présentation des vœux de la Directrice Régionale qui souhaite
 - Se battre pour l'AFPA
 - Revenir à l'équilibre financier (développer le marché entreprise)
 - Communication renforcée auprès de stagiaires et des entreprises
 - Développement de manifestations d'intérêts

•

Prépa compétences :

Baisse par l'état des dispositifs de services publics nationaux

- En 2024, 1700 parcours financés
- En 2025, 1300 parcours finançables
- Offre de formations du BTP, en partenariat avec France Travail : rencontre avec les majors des entreprises de travail temporaire et des futurs salariés.
- Territorialisation des postes, dans les AFPA Pays de La Loire et Bretagne
 - Le DGS et le responsable d'entreprises travailleront sur les 2 régions
 - Les autres postes seront régionalisés
 - La création d'1 poste « chargé de clientèle » est prévu.
 - 1 poste à pourvoir dans les prochains mois en communication marketing/sourcing
- Dans la région Pays de la Loire l'objectif de la DR est de maintenir tous les postes et d'en créer.



La délégation CGT-AFPA, a perçu un nouveau signe quant à la volonté de la direction régionale de rouvrir la formation couverture à Angers. Cela montre un réel investissement dans des secteurs spécifiques et nécessaires. La dénomination « d'antenne » n'a donc plus de pertinence et marque une étape importante dans le repositionnement de l'AFPA, non seulement en termes de communication, mais aussi pour son rôle historique dans le secteur de la formation. L'appellation "centre de formation" évoque à toutes et tous, davantage une structure plus professionnelle et dynamique, ce qui devra améliorer l'image de l'AFPA auprès des entreprises, des stagiaires et des

partenaires institutionnels.

Concernant la baisse des dispositifs de services publics nationaux, comme le programme Prépa compétences, est une réalité inquiétante mais aussi alarmante. Cela va mettre en lumière des enjeux cruciaux pour l'AFPA et ses salariés. La réduction du nombre de parcours financés, passant de 1700 en 2024 à seulement 1300 en 2025, pourrait entraîner des répercussions importantes, notamment en termes d'accès à la formation pour les publics les plus vulnérables. Cela pourrait aussi poser des défis pour l'AFPA, qui compte sur ces financements pour maintenir une partie de ses activités et sa mission de formation. La diminution du nombre de parcours finançables va de fait, entraîner une pression accrue sur les ressources de l'AFPA.

La délégation CGT-AFPA restera vigilante face à ce défi de taille, car des salariés et des postes de travail en résultent. Il faut absolument que la Direction Générale mais aussi par les voix des directions régionales défende l'accès à ces dispositifs, sensibilise sur les impacts de ces réductions et peut-être même chercher à diversifier les sources de financement ou renforcer la collaboration avec des entreprises et des partenaires, qu'ils soient nationaux ou régionaux.

La collaboration entre l'AFPA, France Travail et les entreprises de travail temporaire est une excellente occasion de renforcer l'offre de formations dans le secteur du BTP. En espérant que cette rencontre n'ait pas été que du blablabla et pourra permettre d'adapter les formations aux besoins spécifiques des entreprises et d'orienter les parcours vers des métiers en forte demande, tout en favorisant l'insertion professionnelle des futurs salariés.

Au-delà de « rencontre » il serait intéressant d'instaurer des partenariats (ou nouveaux partenariats) avec les majors des entreprises de travail temporaire permettant ainsi d'ouvrir des voies de financement ou d'opportunités pour de futurs stagiaires, tout en créant une passerelle directe entre la formation et l'emploi. Cette approche pragmatique aurait l'avantage de répondre à la fois aux besoins des entreprises et à la demande de qualifications des futurs travailleurs.

Madame la directrice régionale, cette initiative de « rencontre » pourrait-elle s'étendre à d'autres secteurs, ou est-ce une opportunité spécifique au BTP pour l'instant ?

Validation des procès-verbaux CSEE Pays de la Loire de juin / juillet / aout / septembre / octobre / décembre 2024

Les PV de juin, juillet, août et septembre 2024 sont validés : Favorable 6/11

Abstention 5/11

Les PV d'octobre et décembre 2024 Favorable 11/11

3. Suivi économique

• % du chiffre d'affaires par financeur par rapport aux objectifs, pour notre région :

Date de CSE	CSE Mars 24	CSE Avril 24	CSE Mai 24	CSE Juin 24	CSE Juil24	CSE Août 24	CSE Nov. 24	CSE déc. 24	CSR Jan.24
Dates des chiffres finalisés	Oct. 23	Fév. 24	Mars 24	Avril 24	Mai 24	Juin 24	Sep 24	Oct. 24	Nov. 24
EPIC (MNSP, VAE, réfugiés, migrants)	- 5 %	- 2 %	- 24 %	- 15 %	- 10 %	- 4 %	- 8 %	- 2 %	1 %
Accès à l'emploi (Conseil régional, Pôle emploi, LADOM,)	- 13%	- 17 %	- 24 %	- 20 %	- 23 %	- 23 %	- 26 %	- 25 %	- 26 %
Entreprises (CPF transition pro, CPF, POE, alternance,)	-9%	- 22 %	- 11 %	- 4 %	- 6 %	- 6 %	- 2 %	+ 1 %	- 3 %

• Nombres de stagiaires par centre en Pays de la Loire

	Juin	Juille	Sept	Nov.	Janv.	Févier	Avril	Mai	Juillet	Août	Oct.	Nov.	Déc.
	2023	t	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
		2023											
St Nazaire	179	158	169	177	222	223	248	253	254	193	174	188	193
St Herblain	204	197	196	228	225	242	198	187	206	193	210	171	180
Angers	149	118	117	132	129	109	109	91	82	94	106	122	107
Doué la F.	114	85	107	119	119	139	124	111	72	53	79	91	89
Cholet	69	69	100	104	103	78	66	66	57	52	87	103	93
Le Mans	235	217	264	261	243	244	225	211	169	172	199	212	219
La Roche/Y	103	63	110	94	116	116	62	81	58	55	88	82	72
Fontenay	272	264	239	283	346	305	299	292	255	242	293	252	268
Le Comte													
Total	1325	1171	1321	1398	1503	1446	1331	1292	1153	1099	1236	1221	1221

4. Suivi de l'emploi

• Point sur le nombre de salariés (effectifs réels) : CDI et CDD en Pays de La Loire

	Mars 2022	Septembre 2022	Février 2023	Août 2023	Juillet 2024	Octobre 2024
CDI	231	225	198	224	230	227
CDD	85	81	95	82	32	38

Total 316 306 293 306 262 265	Total
-------------------------------	-------

•	15 embauches en 2024	Doué la Fontaine	1
		DR	1
		Fontenay le Comte	2
		La Roche sur Yon	1
		Le Mans	2
		St Herblain	2
		St Nazaire	6

•	33 salariés alternants au 31.12.24	Angers	7
		Doué la Fontaine	1
		DR	4
		La Roche sur Yon	3
		Le Mans	6
		St Herblain	5
		St Nazaire	4
		Cholet	3

•	22 départs en 2024	Décès	1
		Démission	2
		Licenciement	4
		Retraite confirmée	12
		Retraite intention	2
		Rupture conventionnelle	1

Les alternants :

- Des embauches d'alternants sont prévues pour « animer un 1/3 lieu » pour les villages des solutions
- La DRH est vigilante concernant l'accord GEPP pour CDIser les alternants quand un poste est ouvert.
- o La DRH voudrait restructurer le fonctionnement avec les alternants
- Actuellement, il y a de nombreux alternants en contrat d'apprentissage car les aides financières sont + intéressantes pour l'AFPA et les alternants sont mieux payés.

La promo 16-18

- Sur la plupart des centres, le dispositif s'arrêtera cet été car 50% de parcours en moins sont financés par l'état.
- Toutes les régions sont impactées
- o 120 parcours financés en pays de la Loire pour 2025

Pour la CGT:

L'Afpa Pays de la Loire se retrouve dans un contexte préoccupant, car L'état devant réaliser des économies sur son budget annuel, réduit drastiquement sa commande publique auprès de l'Afpa qui se voit confier seulement 1/3 de son volume MNSP habituel !!! Moins de formations financées région, moins de marchés d'Etat... La question des financements régionaux et des marchés d'État pourrait poser un véritable défi pour l'AFPA, en particulier si la réduction de ces ressources se poursuit. Cette convergence n'augure rien de bon pour une AFPA en plein changement de modèle

structurel. Il faudra suivre de très près comment l'AFPA va naviguer (sans sponsors) à travers cette période difficile.

5. Ambition territoire

La fresque est un outil, un moyen de mieux comprendre et d'accompagner au changement dans le cadre d'ambition territoire.

Lors des réunions dans chaque centre, des animations sont mises en place afin que les idées viennent du terrain, en mode collaboratif.

Ambition territoire 2028 : 2025, une année de combat!

4 mots

- Méthode
- Engagement,
- Responsabilité
- Engagement

4 priorités inchangées

- Le sourcing et l'accueil inconditionnel
- Le développement du marché privé
- La transformation des centres en villages des solutions
- Optimisation de l'exploitation



Présentation de la fresque Nova à l'ensemble des salariés dans les centres

Pour soutenir le plan de transformation de l'Afpa, la direction des Pays de la Loire a organisé une animation de la fresque Nova, en mettant en avant tout l'intérêt de se réunir pour créer de « l'intelligence collective » et pour motiver les équipes à construire un avenir commun (faire avancer le schmilblick, dans le texte !).

Après une séance d'information de 2h30 où le processus « intelligence collective » n'a pas été sollicité, les salariés ont exprimé des doutes sur la sincérité de la démarche, la trouvant trop courte pour véritablement créer du commun et générant plutôt de la désillusion, du trouble par ce qui peut être qualifié d'abus de langage.

Au mieux, ce temps partagé a permis de se réunir, de recueillir des vœux bienveillants. Mais non pas une production collective porteuse de sens comme annoncée.

La critique porte sur le mode opératoire utilisé, qui rappelle des plans passés (Afpa'titude, plan 500 000 ...) où l'implication des salariés était plus symbolique qu'effective. Si l'intelligence collective est le maître mot de la transformation n'oublions pas d'interroger nos organisations du travail (rapport sachant/exécutant) pour récolter l'adhésion des salariés et éviter bien des écueils, notamment la résignation.

La délégation CGT encourage donc les directions des centres mais aussi la Région PDL à élaborer une stratégie véritablement collective et porteuse de sens pour déterminer durablement chaque projet

de centre et répondre aux exigences de la transformation.

Plus précisément : Pour la délégation CGT-AFPA, et en réaction à la présentation succincte sur les orientations et priorités d'Ambition Territoire, la direction met en avant l'intérêt pour les salariés de s'inscrire dans une démarche constructive de "formation" en faveur de l'AFPA. Elle souligne également les priorités et lignes de force qu'elle considère comme essentielles, justifiant cela par un environnement économique en perpétuel "mouvement". Selon elle, chaque salarié doit ainsi détenir les compétences nécessaires pour accompagner ce changement.

Or, pour la délégation CGT-AFPA, ce discours place le salarié dans une posture où il devient seul responsable de son avenir professionnel. Nous réaffirmons que, contrairement à vos affirmations, ce plan de formation conçu de manière arbitraire et orienté exclusivement vers une logique économique s'inscrit dans la continuité des différents plans de transformation successifs : le plan Boissier, le plan stratégique, Refondation 1, Refondation 2, etc. Plans que nous avons dénoncés par le passé et dont nous constatons aujourd'hui l'accumulation des effets néfastes.

Ce principe, devenu l'axe central de la communication des Directions Nationales et Régionales, va à l'encontre du principe de prévention des risques psychosociaux, qui préconise que ce soit le travail qui s'adapte à l'Homme et non l'inverse. En imposant aux salariés de s'inscrire dans la démarche NOVA et en consacrant une part du budget de formation à leur conformité à ce plan stratégique ultra-libéral, l'AFPA manque à ses obligations de préservation de la santé morale et physique de ses agents. Les séquences d'essais voulues ou non, de lobotomisation d'Ambition Territoire pour un basculement dans un modèle tout économique n'ont que pour seuls objectifs de formater les salariés de l'AFPA. La délégation CGT-AFPA dénonce et continuera de dénoncer tout plans et toutes leurs conséquences opérationnelles trop souvent désastreuses.

• Déclaration CGT concernant l'obligation de suivre la formation « Fresque Nova » pour les entretiens annuels.

Déclaration de la CGT AFPA au CSE-E Pays de la Loire du 21 janvier 2025

La CGT AFPA tient à dénoncer fermement le non-respect des obligations légales de consultation du CSEE concernant le déploiement des entretiens d'activité et de développement professionnel 2025.

En effet, nous avons découvert, comme l'ensemble des salariés, via un simple mail en date du 17 janvier 2025, la mise en place d'un nouveau dispositif d'entretiens intégrant un module e-learning "Découverte Nova 2028" présenté comme obligatoire et "prérequis".

Cette décision unilatérale de la direction soulève de graves questions juridiques et pratiques :

Sur le plan légal :

- L'entretien professionnel est un droit du salarié : peut-on légalement le conditionner à la réalisation préalable d'une formation ?
- Ce module relève manifestement du plan de développement des compétences et aurait dû faire l'objet d'une consultation spécifique
- L'article L2312-8 du Code du travail impose une consultation du CSEE sur toute modification des conditions de travail et de formation

Sur le fond :

- La présentation de ce module révèle une volonté d'imposer une adhésion à la stratégie Nova avant même l'entretien,
- L'injonction à "s'inscrire pleinement" dans cette dynamique et "d'aligner ses objectifs personnels" constitue une forme de pression morale excessive

• Cette approche risque de dénaturer l'objectif premier de l'entretien professionnel qui doit se concentrer sur le développement professionnel du salarié

Sur les modalités pratiques :

- Aucune précision sur le temps accordé pour suivre ce module : doit-il être réalisé sur le temps de travail ou personnel ?
- Absence d'information sur les moyens matériels mis à disposition
- Aucun délai communiqué pour la réalisation
- Question de l'accessibilité pour tous les salariés, non résolue

La CGT AFPA demande donc :

- La suspension immédiate de ce dispositif
- La présentation d'un dossier complet au CSEE détaillant l'ensemble des modalités pratiques et juridiques
- L'ouverture d'une véritable consultation permettant aux élus d'exercer leurs prérogatives
- La garantie que le refus de suivre ce module ne pourra être opposé à la tenue de l'entretien professionnel

Nous vous rappelons que le défaut de consultation du CSEE constitue un délit d'entrave passible de sanctions. Face à cette situation, la CGT AFPA se réserve le droit d'alerter l'inspection du travail sur ces manquements aux obligations légales de consultation des instances représentatives du personnel.

6. Formation des salariés

- Pour les formations en interne, le salarié doit s'inscrire via la plateforme de formation. Pour les formations en externe, la demande passe par Marie Charlotte BRIAND, (consultante recrutement/développement de carrière).
 - Une formation SST à St Herblain, pour les salariés, est prévue le 2ème semestre 2025.

7. Point de trésorerie

Budget prévisionnel et réalisé 2024 : Compte ASC

* Subvention de l'AFPA	64 991.8 €	
* Dépenses pour	la plateforme	1 504.50 €
	Noël (panier garni et Noël des enfants)	8 090 €
	Cadhoc	12 518 €
	Prestation (Rembt sport, chq culture et vacances sur justificatif)	13 311.25 €
	Chq vacances ANCV	21 949.20 €
	Location mobil-home	15 142 €
	Budget fonctionnement ASC	2 098.65 €
	Budget sorties collectives	7 984.29 €

Budget prévisionnel et réalisé 2024 : Compte fonctionnement

* Subvention de l'AFPA		29 094.49 €
* Dépenses de	Fonctionnement	2 018.41 €
	Honoraires et services extérieurs	14 443 €

Frais de mission 1 873 €

8. Point CSSCTE

- Remontées des questions RP : Problème de chauffage récurent dans les centres.
- 2 managers de St Herblain vont assurer l'intérim de la direction du centre.
- Le 27 mars, commission CSSCT.



La délégation CGT AFPA attend impatiemment la prochaine commission CSSCT (le 27 mars 2025) afin de voir si la volonté d'avancée en matière de sécurité de la direction se concrétise.

9. Point ASC

• Présentation des tarifs 2025, vu en commission, avant l'envoi aux salariés :

Vote favorable 11/11

• Présentation du nouveau format du catalogue, réalisé par Laurent GAUTIER, secrétaire administratif des ASC, avec des animations style site web.



La délégation CGT AFPA remercie Laurent GAUTIER secrétaire administratif du CSE-E pour le travail réalisé sur ce catalogue.

10. Point info consultation - Fermeture établissement 2025-2026-2027

L'information est donnée. En attente de la réunion du national du 29.01.25

11. Questions diverses

- 1. Des demandes restent en suspens au niveau du nouveau local CSE :
- A quel moment les boites à clés seront elles réparées ? Elles sont commandées
- Les radiateurs remis en état de fonctionnement ? En cours
- La mise à disposition d'une table et la mise en peinture du local FO ? En attente

Prochain CSE Pays de La Loire :

Mardi 18 février 2025 A St Herblain